

Méthodes d'amortissement des immobilisations

Budget principal et budgets annexes

a) Immobilisations incorporelles

- Logiciels..... 5 ans
- Brevets..... 5 ans
- Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation..... 5 ans
- Subventions d'équipement versées5 à 30 ans
en fonction de la nature des immobilisations financées (arrêté du 29 décembre 2011)

b) Immobilisations corporelles

- Biens de faible valeur (< 800 € TTC) valeur à l'unité ou par lot..... 1 an
- Véhicules motorisés légers..... 10 ans
- Véhicules non motorisés..... 10 ans
- Camions et véhicules industriels..... 12 ans
- Mobilier..... 10 ans
- Matériel de bureau électrique ou électronique..... 5 ans
- Matériel informatique..... 1 an
- Matériels divers..... 10 ans
- Bâtiments démontables (type « Algéco »)..... 15 ans
- Constructions sur sol d'autrui sur la durée du bail (sans excéder 30 ans)
- Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile5 ans

c) Immobilisations reçues en affectation

- Installations générales, agencements et aménagements divers..... 15 ans
- Matériel de transport..... 10 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique..... 5 ans
- Mobilier..... 10 ans
- Autres immobilisations corporelles..... 10 ans